



Commune de
Saint-Viance

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de SAINT-VIANCE ; elle est disponible sur l'application IntraMuros de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes de l'année 2023 ; il a été approuvé lors de la séance du conseil municipal du 29 Février 2024.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires en fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

A – Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice se sont élevées à 1 285 186,37 € ; le total des charges de fonctionnement représente en 2023 un montant de 618 € par habitant (en 2022 ratio de 669 € par habitant pour la commune de Saint-Viance, ratio départemental de 839 € par habitant, ratio national de 707 € par habitant).

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	CA 2023	% Réalisé
011- Charges à caractère général	476 251.00 €	402 509.23 €	84.52 %
012 – Charges de personnel	703 638.00 €	682 790.17€	97.04 %
014 – Atténuation de produits	7 200.00 €	5 195.00 €	72.15 %
65 – Autres charges de gestion courante	196 961.00 €	172 882.56 €	87.78 %
66 – Charges financières	13 876.00 €	13 871.41 €	99.97 %
68 – Dotation aux amortissements	368.00 €		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 398 294.00 €	1 277 248.37 €	91.34 %
023 – Virement section d'investissement	401.803.00€	0.00 €	-
042- Opération d'ordre entre section (amortissement)	7 938.00 €	7 938.00 €	
TOTAL DES DEPENSES	1 803 035.00€	1 285 186.37 €	71.28%



Commune de
Saint-Viance

Chapitre 011 : il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement services et équipements : eau, électricité, chauffage, fournitures, travaux d'entretien bâtiments voirie et réseaux, assurances ...

Chapitre 012 : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Ce chapitre représente 53.46 % des dépenses de fonctionnement.

Chapitre 014 : Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales.

Chapitre 65 : les autres charges de gestion courante comprennent entre autres :

- La subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (2 000.00 €) et aux différentes associations (66 175.72€), dont une subvention pour le fonctionnement de l'ALSH d'un montant de 42 765.12 €
- La participation financière à la mission locale 1 637.10 €
- Les indemnités des élus et charges afférentes : 63 076.78 €
- La participation financière pour la fourrière : 2 270.37 €
- La participation financière pour frais de scolarité dans une autre commune : 3 663.91 €

Chapitre 66 : ce chapitre comprend les remboursements des intérêts de la dette.

B- les recettes

Les recettes de fonctionnement de l'exercice se sont élevées à 1 856 672.85 € ; le total des produits de fonctionnement représente en 2023 un montant de 889 € par habitant (en 2022 ratio de 847 € par habitant pour la commune de Saint-Viance, ratio départemental de 907 € par habitant, ratio national de 843 € par habitant).

Elles se répartissent comme suit :

	BP 2023	CA 2023	% Réalisé
70- Produits des services, du domaine et des ventes diverses	155 330.00 €	158 761.34 €	102.21 %
73- Impôts et taxes	728 161.00 €	750 871,16 €	103.12 %
74- Dotations, subventions et participations	796 974.00 €	812 258.68 €	101.92 %
75- Autres produits de gestion courante	22 600.00 €	24 537.11 €	108.57 %
013- Atténuation de charges	0.00 €	13 158.79 €	
77- Produits exceptionnels	500.00 €	763.70 €	- %
Total des recettes réelles de l'exercice	1 703 565.00 €	1 752 202.85 €	102.86 %
042 – Opération d'ordre entre section	4 470.00 €	4 470.00 €	
002 Excédent antérieur reporté	100 000.00 €	100 000.00 €	
TOTAL DES RECETTES	1 808 035.00 €	1 856 672.85 €	102.69 %



*Commune de
Saint-Viance*

Chapitre 013 : Il comprend notamment les remboursements de rémunération de l'assurance « personnel » suite aux arrêts de maladie des agents.

Chapitre 70 : Les principales ressources sont les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire et la garderie périscolaire, le remboursement des frais facturés à l'association Saint-Viance Loisirs pour la mise à disposition du personnel communal, l'indemnité versée par la poste pour le fonctionnement de l'agence postale communale et une partie des ventes des concessions au cimetière.

Chapitre 73 : il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale. Les recettes de ce chapitre représentent plus de 40.10 % des recettes de fonctionnement.

Chapitre 74 : il concerne les dotations de l'Etat (DGF – Dotation de solidarité rurale),

Chapitre 75 : il concerne les autres produits de gestion courante essentiellement constitués des revenus des locations (logements communaux, local professionnel esthéticienne), les redevances pour occupation du domaine public versés par GRDF et France Telecom, les remboursements des assurances suite à différents sinistres.

II. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'exercice se sont élevées à 1 379 073.43 € ; le total des emplois d'investissement budgétaire représente en 2023 un montant de 716 € par habitant (pour mémoire en 2022 ratio de 451 € par habitant pour la commune de Saint-Viance, ratio départemental de 571 € par habitant, ratio national de 419 € par habitant).

A – Les dépenses

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle regroupe l'ensemble des dépenses des principales opérations d'investissement réalisées en 2023.

En ce qui concerne les opérations financières :

- Le remboursement du capital de la dette pour l'exercice 2023 s'est élevé à 79 806.60 €

Les principales opérations d'investissements réalisées en 2023 ont été les suivantes :

- la restructuration de la salle polyvalente et la création d'une salle multi-activités,
- l'aménagement du Parc Sancier,
- le programme voirie 2023,
- l'aménagement de la salle polyvalente et de la salle multi-activités (mobilier, équipe numérique...),
- l'aménagement de toilettes publiques,
- la participation à la FDEE (programme de rénovation de l'éclairage public),
- l'équipement informatique mairie (serveur informatique),
- le matériel et mobilier du service technique (tondeuses, tronçonneuse, souffleur, nettoyeur haute pression...)
- le programme « Ecole numérique » 2023.



Commune de
Saint-Viance

B - Les recettes

Les recettes d'investissement de l'exercice se sont élevées à 1 284 610.39 € ; le total des ressources d'investissement budgétaire représente en 2023 un montant de 667 € par habitant (pour mémoire en 2022 ratio de 373 € par habitant pour la commune de Saint-Viance, ratio départemental de 587 € par habitant, ratio national de 430 € par habitant).

Les principales recettes d'investissement 2023 sont :

- les subventions perçues sur les différentes opérations d'investissement (restructuration de la salle polyvalente, aire de jeux intergénérationnelle, programme voirie 2022 et 2023, éclairage terrain de pétanque, équipement informatique mairie, école numérique 2023) pour un montant de 347 617.05 €,
- la réalisation d'un emprunt pour un montant de 450 000 €,
- le FCTVA pour un montant de 33 757.14 €,
- La taxe d'aménagement pour un montant de 32 662.81 €,
- Le loyer de la SCI COSMON (kinésithérapeutes) pour un montant de 9 666, 96 €.

III. Résultat en clôture de l'exercice 2023

Section de fonctionnement

<i>A. Recettes de fonctionnement</i>	1 756 672,85 €
<i>B. Dépenses de fonctionnement</i>	1 285 186,37 €
<i>C. Résultat de l'exercice 2023 (=A-B)</i>	471 486,48 €
<i>D. Résultat reporté N-1 (2022)</i>	100 000,00 €
<i>E. Résultat cumulé (=C+D)</i>	571 486,48 €

Section d'investissement

<i>A. Recettes d'investissement</i>	1 284 610,39 €
<i>B. Dépenses d'investissement</i>	1 379 073,43 €
<i>C. Résultat de l'exercice 2023 (=A-B)</i>	-94 463,04 €
<i>D. Résultat reporté N-1(2022)</i>	145 419,80 €
<i>E. Résultat cumulé (=C+D)</i>	50 956,76 €

<i>A. Résultat cumulé Investissement</i>	50 956,76 €
<i>Reste à réaliser :</i>	
<i>B. RAR en recettes d'investissement</i>	114 050,00 €
<i>C. RAR en dépenses d'investissement</i>	397 894,46 €
<i>D. Solde des RAR (B-C)</i>	-283 844,46 €
<i>Besoin de financement de la section d'investissement</i>	-232 887,70 €



Commune de
Saint-Viance

AFFECTATION
DU RESULTAT
2023

Il est proposé au conseil municipal après en avoir délibéré,
d'AFFECTER le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin d'investissement
Inscription au compte 1068 (BP 2024)
Résultat de fonctionnement reporté (BP 2024)

-232 887,70 €
421 486,48 €
150 000,00 €

IV. Gestion de la dette

Le montant des échéances pour l'exercice 2023 s'est élevé à 93 678.01 €, dont 79 806.60 € de remboursement de capital et 13 871.41 € d'intérêt.

Emprunt	Dettes à l'origine	Année	Durée	Capital restant à rembourser au 01/01/2023	Capital exercice 2023	Capital au 31/12/2023
Construction médiathèque	350 000 €	2008	15 ans	7 759.18 €	7 759.18 €	0 €
Rénovation église	400 000 €	2014	15 ans	179 999.89 €	26 666.68 €	153 333.21 €
Construction d'une maison de soins	130 000 €	2016	15 ans	77 999.98 €	8 666.67 €	69 333.31 €
Travaux d'agrandissement et de mise en accessibilité Mairie	250 000 €	2019	15 ans	191 666.62 €	16 666.68 €	174 999.94 €
Rénovation salle polyvalente	450 000 €	2023	15 ans	450 000 €	20 047.39 €	429 952.61 €

Au 31 décembre 2023, la commune compte 4 emprunts en cours de remboursement, pour un capital restant dû de 827 619.07 €.

L'encours total de la dette bancaire au 31 décembre 2022 représente 269 € par habitant pour la commune de Saint-Viance (ratio départemental 600 € par habitant, ratio national 587 € par habitant).